

Vendredi 1er Avril 2011

Services

Bruxelles veut généraliser le principe du « pollueur payeur »

La Commission européenne souhaite à terme faire supporter, à tous les utilisateurs du réseau routier, « au minimum les coûts liés à la maintenance de l'infrastructure, aux embouteillages, à la pollution de l'air et au bruit ».

A quoi ressembleront les transports en Europe à l'horizon 2050 ? Dans un Livre blanc publié aujourd'hui, la Commission européenne se fixe plusieurs objectifs et, pour les atteindre, une feuille de route. Résumé des principes qui devraient guider ses choix dès les dix ans qui viennent.

Généraliser le principe du « pollueur payeur »

La Commission souhaite étendre le principe qui l'a déjà poussée à proposer une eurovignette afin de faire supporter aux camions les coûts qu'ils génèrent. « L'objectif à long terme est de faire supporter aux utilisateurs, sur tous les véhicules et tout le réseau routier, au minimum les coûts liés à la maintenance de l'infrastructure, aux embouteillages, à la pollution de l'air et au bruit ». Bruxelles, qui publiera des lignes directrices sur le sujet, examinera l'entrée en vigueur progressive d'un tel mécanisme « pour les véhicules commerciaux sur tout le réseau interurbain ». D'ici à 2020, la Commission proposera aussi une approche commune pour faire supporter aux trains le coût de la pollution et du bruit sur le réseau

ferroviaire.

Accroître la part du fret ferroviaire

Alors que la part du ferroviaire dans le transport de marchandises est aujourd'hui en baisse, Bruxelles veut que « 30 % du fret routier sur des distances de plus de 300 kilomètres bascule vers d'autres modes comme le transport ferroviaire ou fluvial d'ici à 2030, et plus de 50 % d'ici à 2050 ».

Réduire les émissions de CO2

Afin de réduire de 20 % les émissions dues aux transports d'ici à 2030, et même de 70 % d'ici à 2050 (par rapport aux niveaux de 2008), la Commission voudrait réduire de moitié la présence des véhicules traditionnels à essence ou diesel dans les villes d'ici à 2030, et les en chasser d'ici à 2050, même si cela ne relève pas seulement de sa compétence. A cette date, le transport aérien devra utiliser 40 % de carburants à bas carbone et le transport maritime avoir réduit ses émissions de 40 % par rapport à 2005. Bruxelles veut réduire la dépendance des transports européens au pétrole (96 % aujourd'hui).

Parachever la libéralisation

La Commission entend lever toutes les restrictions qui entravent encore le « cabotage » pour les camions - autrement dit, l'acheminement de marchandises à l'intérieur d'un pays par un transporteur routier établi dans un autre Etat membre. Elle confirme par ailleurs sa volonté d'ouvrir à la concurrence le transport domestique de passagers par voie ferroviaire.

Fluidifier les déplacements

Bruxelles voudrait que la longueur des réseaux ferroviaires à grande vitesse soit triplée d'ici à 2030. L'objectif : que la majorité du transport de passagers sur des distances moyennes se fasse, d'ici à 2050, par le rail. Les principaux aéroports devront, à cette date, être connectés au réseau ferroviaire, si possible à grande vitesse.

BUREAU DE BRUXELLES

ALEXANDRE COUNIS